

Vu le code de l'éducation,

Vu les articles L.2121-1, L.2133-2 du code du travail,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'Etat,

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté du 2 août 2011 portant création des comités techniques de certains établissements publics nationaux administratifs relevant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat,

Vu, l'arrêté 2014/012 du 10 octobre 2014 portant ouverture des élections pour le renouvellement général des organismes consultatifs des instances de représentation du personnel au sein de la fonction publique

ARRETE 2014/014 du 17 octobre 2014 portant modification de l'arrêté 2014/012

Article 1 – Modification de la date limite de dépôt des candidatures

En application de l'article 21 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

L'ensemble des pièces doivent être déposées sur rendez-vous ou être envoyées par lettre recommandée avec accusé réception jusqu'au **Judi 23 octobre 2014, 12h** au plus tard à :

**heSam Université
ELECTIONS 2014
Service des Affaires Générales
15, rue Soufflot
75005 PARIS**

Pour le dépôt en présentiel merci de prendre contact au préalable avec :

Monsieur Hugues BRUNET, Délégué Général au au 01 56 81 20 13

Article 2 – Exécution :

Monsieur le Délégué Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au sein de heSam Université.

Le reste sans changement

L'Administrateur intérimaire



Denis PELLETIER



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

JEUDI 4 DECEMBRE 2014

COMITE TECHNIQUE HESAM UNIVERSITE

LISTE DE CANDIDATS DEPOSEE PAR

Date limite de dépôt : 23 octobre 2014 – 12h

Délégué représentant l'organisation syndicale :

Délégué suppléant représentant l'organisation syndicale :

Nul ne peut être candidat sur plusieurs listes d'un même scrutin.

Chaque liste comprend un nombre de noms égal au de nombre de sièges de représentants titulaires et de représentants suppléants à pourvoir sans qu'il soit fait mention pour chacun des candidats de la qualité de titulaire ou de suppléant.

En outre, la liste doit comporter un nombre pair de noms au moment de son dépôt.

1-

2-

3-

4-